

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2025_14

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE PROGRAMME « BANANA CRAFT - LABORATOIRE DES COOPÉRATIONS EN FAVEUR DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION SUR LE LOT-ET-GARONNE » EN LIEN AVEC L'APPEL A PROJET « INNOVATION SOCIALE » DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et par la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de transition énergétique ;

Vu la délibération n°DL2023_11/02 en date du 13 novembre 2023 donnant délégations de compétences au Président notamment l'article 4-7 l'autorisant à « Etablir les plans de financement, solliciter des subventions auprès de l'ensemble des financeurs publics et privés et signer toutes conventions afférentes » ;

Considérant que face aux enjeux de transition écologique, le réemploi et la réparation constituent des leviers prioritaires pour allonger la durée de vie des ressources sur le territoire de Lot-et-Garonne ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les méthodes et les discours en matière de gestion des déchets, et l'opportunité que représente la coopération avec des structures issues des champs culturels et universitaires ;

Considérant la DP2024_06 en date du 29 janvier 2024 portant candidature de ValOrizon à l'appel à projet Innovation Sociale de la Région Nouvelle-Aquitaine et la convention attributive de subvention n°358339420 du 15 octobre 2024 signée avec la Région afin d'acter une aide de 30 000€ pour le projet ;

Considérant que le projet Banana Craft est porté en coopération avec La Maison Forte, Renaître et l'AFDAS, afin de répondre aux objectifs de l'appel à projet « Innovation sociale » de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour lequel ValOrizon a été retenu lauréat ;

Considérant qu'une ingénierie spécifique portée par chacun des coopérateurs sera mobilisée afin d'accompagner la structuration, le pilotage et l'évaluation du projet, dans la mesure des moyens disponibles et selon les financements mobilisés ;

Considérant que l'équilibre économique du projet repose sur des subventions attribuées à l'ensemble des coopérateurs : AFDAS, Renaître, La Maison Forte et ValOrizon ;

Considérant l'intérêt de formaliser cette coopération par une convention précisant les modalités de gouvernance, de coordination technique et financière ;

LE PRÉSIDENT,

- **Article 1 :** **DÉCIDE** de signer une convention de coopération visant à définir les engagements respectifs des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du projet Banana Craft, en précisant notamment les modalités de coordination (gestion technique, financière et gouvernance) tout au long du programme ;

- **Article 2 :** **PRÉCISE** que le budget global du projet annexé à la convention est estimé à 116 000 € HT et sera en mesure d'évoluer selon les aides financières mobilisées ;

- **Article 3 :** **PRÉCISE** que la contribution de Valorizon s'élève à 36 000€ HT, comprenant 30 000€ HT de subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet « Innovation sociale ».

Fait à Damazan, le 3 juin 2025

Le Président

Ludovic BIASOTTO